



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-256300187-20241216-2024_12_62-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
16/12/2024

Délibération
n° 2024-12-62

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur Guillaume DAUPHANT, 1^{er} vice-président et président par intérim.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 décembre 2024, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 16 décembre 2024 à 17h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Modification des durées d'amortissement – AEP et ASSAINISSEMENT**

Date de convocation :
12/12/2024

Nombre de membres
en exercice : 87

Nombre de membres
présents : 38

Nombre de suffrages
exprimés : 44

VOTE :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

Monsieur le Président explique qu'afin de pouvoir intégrer les biens de la commune de Maringues dans l'inventaire du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF et d'en assurer l'amortissement, la Syndicat doit délibérer sur les durées d'amortissement de ces biens. Les durées d'amortissement ainsi établies s'appliqueront également aux biens à amortir sur le budget SPANC.

Il est également proposé de profiter de cette délibération pour revoir certaines durées d'amortissement du budget EAU, notamment la durée d'amortissement de nos réseaux, en passant de 50 à 80 ans, pour être en conformité avec le taux actuel de renouvellement de nos réseaux qui est d'environ 1,2 %.

Après confirmation de la Trésorerie, cette modification de durée n'intervient que pour l'avenir, c'est-à-dire pour les biens dont l'amortissement démarrera après le 1^{er} janvier 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

DUREE AMORTISSEMENT AEP	
TYPE DE BIENS	DUREE
Réseaux / conduites	80
Batiments d'exploitation Génie Civil travaux neufs	80
Batiments d'exploitation Génie Civil réhabilitation	30
Batiments d'exploitation Process/équipements	15
Batiments d'exploitation Electricité/automatisme	5
Sectorisation, prélocalisateurs	10
Compteurs, radiorelève,	15
Travaux sur captages	20
Aménagement divers des ouvrages (extérieurs, clotures...)	10
Branchement électrique - modification électrique	1
Poste de relèvement, pompes	8
Matériel spécifique d'installation (électromécanique)	8
Batiment administratif	40
Aménagements intérieurs batiments administratif (cloisons, volet	10
Aménagement extérieurs batiments administratif (bornes élec, ...)	10
Mobilier, matériel informatique	5 ans
Petit matériel de bureau (téléphones, ...)	3 ans
Frais d'études non suivis de travaux	5
Schéma directeur - étude diagnostique - SIG - Zonage	10
Supervision - matériels	5
Supervision - prestation	5
Logiciel informatique	3
Matériel technique (détecteurs, ...)	5
Montant travaux inférieur à 2000 €	1
Subventions d'investissements	Même durée que les biens qu'elles ont financés. Pour les batiments d'exploitation, au prorata des montants des catégories de travaux

DUREE AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT	
TYPE DE BIENS	DUREE
Réseaux / conduites	80
Batiments d'exploitation Génie Civil travaux neufs	50
Batiments d'exploitation Génie Civil réhabilitation	25
Batiments d'exploitation Process/équipements	15
Batiments d'exploitation Electricité/automatisme	5
Aménagement divers des ouvrages (extérieurs, clotures...)	10
Branchement électrique - modification électrique	1
Poste de relèvement, pompes	8
Matériel spécifique d'installation (électromécanique)	8
Batiment administratif	40
Aménagements intérieurs batiments administratif (cloisons, volet)	10
Aménagement extérieurs batiments administratif (bornes élec, ...)	10
Mobilier, matériel informatique	5 ans
Petit matériel de bureau (téléphones, ...)	3 ans
Frais d'études non suivis de travaux	5
Schéma directeur - étude diagnostique - SIG - Zonage	10
Supervision - matériels	5
Supervision - prestation	5
Logiciel informatique	3
Matériel technique (détecteurs, ...)	5
Montant travaux inférieur à 2000 €	1
Subventions d'investissements	Même durée que les biens qu'elles ont financés. Pour les batiments d'exploitation, au prorata des montants des catégories de travaux

DELIBERATION

Le comité syndical, les explications entendues, et à l'unanimité :

- Valide les durées d'amortissement ci-dessus pour les budgets AEP, ASSAINISSEMENT (collectif et SPANC).

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**
Le 1^{er} vice-président et président
par intérim,
Guillaume DAUPHANT

